

JOURNAL  
DES  
SAVANTS  
FONDÉ EN 1665

**Antonio RICCIARDETTO**

**Un fragment de discours sur la royauté :  
P.Fouad inv. 238**



PARIS  
ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES



## Un fragment de discours sur la royauté : P.Fouad inv. 238<sup>1</sup>

*par Antonio Ricciardetto*

Parfois qualifiée de « seconde Renaissance », la découverte massive de papyrus en Égypte, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a révélé des pans de la littérature grecque que l'on croyait irrémédiablement perdus. À cet égard, la contribution de la cinquantaine de pièces littéraires, pour la plupart encore inédites, de la collection des *P.Fouad*, en dépôt à l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire (IFAO), n'est pas négligeable : l'objectif du programme de recherche n° 17439 « Papyrus grecs » de l'IFAO, lancé en 2017 par Jean-Luc Fournet (Collège de France) et porté par lui-même, Nathan Carlig (Université de Liège) et Antonio Ricciardetto (CNRS-UMR 5189 HiSoMA, Lyon)<sup>2</sup>, est précisément de mettre en valeur ces trésors, par la préparation de volumes d'éditions, mais aussi en faisant connaître, par des publications séparées, des pièces remarquables du fait de leur contenu homogène ou de leur intérêt<sup>3</sup>.

---

1. Le papyrus dont on fournit ici l'édition *princeps* a été présenté à l'occasion de la journée d'étude « La ricezione della cultura classica », en hommage à M. Capasso, à l'Università del Salento, Lecce, le 3 mars 2022, puis, lors de deux séminaires, l'un à Paris, au Collège de France, dans le cadre des séminaires de « Papyrologie grecque » de Jean-Luc Fournet, le 14 avril 2022, et l'autre, à Naples, dans le cadre des Seminari interatenei « Dialogoi/Lavori in corso », organisés conjointement par Tommaso Raiola, de l'Università di Napoli « L'Orientale », et par Andrea Rodighieri, de l'Università di Verona, le 3 mai 2023. Je remercie les organisateurs de cette journée d'étude et des deux séminaires, pour leur aimable invitation, ainsi que les participants, pour leurs observations. J'adresse également mes plus vifs remerciements à N. Carlig, L. Del Corso, M.-H. Marganne et N. Pellé, qui ont bien voulu relire cette édition et me faire part de leurs remarques et suggestions.

2. Le programme (autrefois « action spécifique ») n° 17439 « Étude des papyrus grecs de l'IFAO » comprend également l'édition de pièces documentaires, à laquelle collaborent Valérie Schram (CNRS-UMR 7041 ArScAn), Yasmine Amory (Collège de France) et Mohamed El-Maghrabi (Université d'Alexandrie).

3. Deux volumes de *P.Fouad* sont parus à ce jour : le *P.Fouad I* (1939) comprend l'édition de 89 papyrus, dont huit pièces littéraires (*P.Fouad I* 1-8). Publié par M. El-Maghrabi, le *P.Fouad II* (2024) assemble des documents d'époque romaine (*P.Fouad II* 90-100). Pour une liste des publications séparées, voir A. Ricciardetto, « Fragments d'une épopée hellénistique sur un papyrus grec du III<sup>e</sup> siècle de notre ère : P.Fouad inv. 220 + *PKöln* II 63 (MP<sup>3</sup> 1965.3) », *Journal des Savants* 2023/2, p. 351 sq., n. 2-4.

De provenance inconnue, le P.Fouad inv. 238 se présente comme un fragment de rouleau de papyrus de couleur beige, mesurant 7 × 9,3 cm. Il contient les restes de 16 lignes écrites parallèlement au sens des fibres, correspondant à la partie centrale, supérieure, d'une colonne<sup>4</sup>. La marge supérieure (c. 1 cm) est la seule à avoir été préservée. Le papyrus est taché en de nombreux endroits, sans pour autant que le déchiffrement de l'écriture soit affecté. L'interligne mesure de 2 à 3 mm. On ne distingue aucune jointure (κόλλησις). L'autre face du fragment n'est pas écrite.

Une seule main est responsable du texte. L'encre est noire. L'écriture est une petite majuscule droite, personnelle, qui, sans être particulièrement élégante, n'en est pas moins exercée. Elle est notamment caractérisée par la présence d'éléments cursifs, comme l'attestent le tracé courbe du *pi*, semblable au symbole d'intersection employé en mathématique ( $\cap$ ), ainsi que la forme de l'*iota* qui, partant de l'extrémité supérieure du *sigma*, inférieure de l'*alpha* et du *lambda*, ou du trait médian de l'*epsilon*, se prolonge vers le bas en rompant significativement la bilinéarité<sup>5</sup>. Celle-ci est également rompue en haut et en bas par *phi*, en haut par *bêta* et en bas, par *rhô*. Comme le suggère la comparaison avec l'écriture du *PSI* II 148 + *PLond.Lit.* 140 (MP<sup>3</sup> 2551, fragments de déclamations, réédités en 2019 par J. Lenaerts)<sup>6</sup>, mais aussi des *PSI* VII 745 (MP<sup>3</sup> 590, Homère, *Iliade* I, Oxyrhynque, I<sup>er</sup>/II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.)<sup>7</sup>, *POxy.* XX 2251 (MP<sup>3</sup> 24, Eschyle, fragment choral ; Oxyrhynque, II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), *POxy.* XLVII 3320 (MP<sup>3</sup> 2592.1, *Analytica*, Oxyrhynque, II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), *PFlor.* II 113 (MP<sup>3</sup> 2584, Sur l'éducation, prov. inconnue, milieu du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), et P.Berol. inv. 13426 (MP<sup>3</sup> 2465, Sur la légende d'Orphée, prov. inconnue, II<sup>e</sup> s. apr.

4. Le papyrus est entré dans la collection des *PFouad* au printemps 1941. J'ai procédé à son examen autoptique lors de séjours de recherche à l'IFAO, en janvier 2022 et mars 2023. Pour une reproduction du fragment, voir ci-contre.

5. Ce phénomène graphique n'est pas rare dans les papyrus documentaires ; voyez, par exemple, pour  $\epsilon$ , *PFouad* I 10 (TM 20975 ; prov. inconnue, 120 apr. J.-C.) ; *POxy.* VI 898 (TM 20361 ; Oxyrhynque, 23 juin 123 apr. J.-C.) ; *PFay.* 98 (TM 10940 ; Euhemeria, 2 novembre 123 apr. J.-C.) ; pour  $\sigma$ , *POxy.* LXIX 4739 (TM 80724 ; Oxyrhynque, 15 août 127 apr. J.-C.).

6. J. Lenaerts, « Fragments de déclamations : *PSI* II 148 + *PLit.Lond.* 140 », *CE* 94 (2019), p. 105-115, ainsi que le *corrigendum* et la note additionnelle publiés par le même auteur dans *CE* 94 (2019), p. 354, et 95 (2020), p. 179-180 ; J. Dainville et B. Sans, « Le violeur de prêtresse, le père accusé de folie et le fils déshérité : quelques réflexions autour de *PSI* II 148 + *PLond.Lit.* 140 », *CE* 96 (2021), p. 273-288, qui font toutefois remonter le papyrus à la fin du II<sup>e</sup> siècle ou au III<sup>e</sup> siècle (p. 274). Les deux fragments ont été réunis pour la première fois par D. Colomo qui a en outre identifié un troisième fragment inédit (« A Handbook for Teaching Declamation: *PSI* II 148 + *PLond.Lit.* 140 + P.Oxy. inv. 115/A(22)b », communication présentée lors du 27th International Congress of Papyrology, Varsovie, 2 août 2013). Dans sa réédition, J. Lenaerts propose, comme parallèles, *POxy.* XVIII 2161 + *PSI* XI 1209 = MP<sup>3</sup> 26 (Eschyle, *Pêcheurs au filet* ; Oxyrhynque, II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) ainsi que *PLit.Lond.* 127 = MP<sup>3</sup> 293, Démosthène, *Sur les forfaitures de l'ambassade* (nome arsinoïte, fin du II<sup>e</sup>/début du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.)

7. Initialement daté du II<sup>e</sup> siècle de notre ère (?) dans l'éd. *princeps*, ce papyrus a été remonté aux I<sup>er</sup>/II<sup>e</sup> siècles par P. Degni dans G. Cavallo *et al.*, *Scrivere libri e documenti nel mondo antico*, Florence, 1998 (Pap. Flor., XXX), p. 93 sq. n° 12.



ΕΧΕ ΤΑ ΕΡΕΤΑΙ ΕΡΕΚΗ ΓΕ  
ΛΩΝΟΥΧΙ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΑΡΟ  
ΕΡΕΤΤΕΣ ΚΑΤΙΟΝ ΕΤΕ  
ΘΑΥΛΕΥΘΗΝΑ  
ΕΤΑΥΟ ΓΕΙΣ ΚΑΙ  
ΕΧΕ ΠΤΡΟΝ ΕΥΚΕ  
ΕΙΦΟΡΟΥΣ ΟΥΔΩΤ  
ΕΔΗΝ ΛΑΙΩΡΗ ΟΥ  
ΕΛΚΟΝ ΑΥΔΕΤΟ  
ΕΙΦΟΡΟΥΣ ΚΑΙ  
ΕΤΟΙΣ ΚΑΙ  
ΕΥΡΗΝΟΙΣ  
ΕΛΕΜΕΙΟΤΙ  
ΟΝΤΩΝ ΑΥΡΟ  
ΕΒΕΤΗΣ

P.Fouad inv. 238. © Ifao.

J.-C.), ainsi qu'avec plusieurs pièces documentaires, dont les *P.Oxy.* LXII 4335 (TM 21633, reçu de location ; Oxyrhynque, 128 apr. J.-C.), *P.Phil.* 1 (TM 12713, dossier concernant les obligations et exemptions liturgiques des tisserands ; nome arsinoïte, après le 4 août 119 apr. J.-C.)<sup>8</sup>, et aussi *P.Köln* II 83, plus récent (TM 21191, rapport de percepteurs d'impôts ; prov. inconnue, 19 octobre 167 apr. J.-C.), celle du P.Fouad inv. 238 pourrait être datée de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Le fragment ne contient pas de marques de ponctuation ni de signes d'autre nature, à l'exception d'un tréma inorganique surmontant l'*iota* initial du mot ἱερα (1). Du point de vue orthographique, on ne relève qu'un iotacisme (15 : βελτειο[.]). L'élision est effectuée sans être signalée par une apostrophe (7 : δω pour δ'ῶ), tandis que l'*iota* adscrit est peut-être omis dans deux cas (cf. n. aux l. 1 et 10), mais, à l'inverse, pourrait avoir été noté dans deux autres (cf. n. aux l. 2 et 7).

Nonobstant le nombre réduit de mots intacts ou restituables, le sujet abordé dans les 16 lignes conservées est identifiable à un texte en prose relatif à la royauté, et plus précisément, peut-être à un fragment de discours sur le bon roi (voir le commentaire).

### Transcription et édition critique

→			
	]ρχη τὰ περὶ τὰ ἱερα ἐπιγε[.		]ρχη τὰ περὶ τὰ ἱερά ἐπιγεν[όμενα
	]λων οὐχὶ βασιλείαι προ[.		]λων οὐχὶ βασιλείαι προτ[
	]περ τῆς Καλλιόπης τῶι [		]περ τῆς Καλλιόπης τῶι [
	] βασιλευσιν ἀμ[ ] ο[.		] βασιλευσιν ἄμ['] αἰ]δο[']οισιν ὀπηδεῖ
5	]τα λογοῖς καὶ ὄς [	Hes., Th. 80	5 μάλι]στα λόγοις καὶ ὄς [
	] σκήπτρον οὐκέτ[ι		] σκήπτρον οὐκέτ[ι
	]ηὶ φοροῦσι ἐν δ' ὦ γ[		]ηὶ φοροῦσι. Σὺ δ' ῶ γ[
	] ἐδὴν λοιδορεῖ οὐ[		ἀ]γέδην λοιδορεῖ οὐ[
	] Αἰακὸν οὐδὲ το[.		] Αἰακὸν οὐδὲ τοῦ[ς
10	]ῶ οὐς ἀλλαχ[	10	]ῶ οὐς ἀλλαχ[
	] αἰτοὶ εἰκάστα[		κ]αἰτοὶ εἰκάστα[ι
	] τυραννοὶ μ[		ο]ἱ τυραννοὶ μ[
	] ὑμῆμα στί [		ἐπιθ- vel ἐνθ]ύμῆμα ὅτι δ[
	] οὐ τῶν ἀφε[.		] ρου τῶν ἀφε[.
15	] γ βελτειο[.	15	] γ βελτειο[.
	] νδη[.		] νδη[.
	---		---

1 ἱερα P | 15 βελτειο[ : l. βελτιο[.

8. Le rapprochement avec le *P.Phil.* 1 avait déjà été fait par P. Degni, à propos du *PSI* VII 745 (voir note précédente).

*Traduction*

(...) ce qui est survenu relativement au sacré (...) non pas des royautés (...) de Calliope (...) « elle accompagne les rois vénérables » (= Hésiode, *Théog.*, 80) (...) surtout par des discours et (...) sceptre, pas encore (...) portent. Et toi, ô (...) il injurie sans retenue, sans que (Minos et Rhadamanthe et ?) Éaque et les (autres juges ?) (...), qui ailleurs (...) cependant il ressemble (...) les tyrans (...) désir que (...) meilleur(s) (...).

*Notes paléographiques, critiques et grammaticales*

**1** Les trois premières lettres appartiennent peut-être au substantif ἀρχή, soit au nominatif, soit au datif (peut-être pour l'expression ἐν ἀρχῇ ?), ou à une forme verbale, telle que ὑπάρχη voire ἀπέρχη. Pour l'expression τὰ περὶ τὰ ἱερά, comparer Platon, *Lois*, 760a4, καὶ τὰ μὲν αὐτὰ περὶ τὰ ἱερά ταῦτα γινέσθω, « et voilà pour ce qui regarde le culte » ou encore *Lysis*, 206e4, à propos de sacrifice, καὶ τὰ περὶ τὰ ἱερεῖα σχεδὸν τι ἤδη πεποιημένα, « les cérémonies étaient à peu près terminées ». L'absence de contexte empêche de déterminer le sens précis à donner à l'expression τὰ ἱερά. À droite, sur la ligne de fracture, seule l'extrémité du premier trait vertical du premier *nu* du participe ἐπιγεγ[ό]μενα a été préservée.

**2** ]λων : il ne reste que l'extrémité droite de la première lettre, aujourd'hui non identifiable. Le substantif βασιλείαι pourrait correspondre à un nominatif pluriel, voire à un datif singulier, auquel cas l'*iota* serait adscrit. À droite, la trace d'encre sur la ligne de fracture semble correspondre aux restes de la haste d'un *tau* (πρωτ[]).

**3** Pour une restitution possible du début de la ligne, cf. Thémistios, *Discours IX*, § 3 cité *infra*, p. 287, λέγων ὑπὲρ τῆς Καλλιόπης.

**4** La partie conservée de cette ligne contient la citation du v. 80 de la *Théogonie* d'Hésiode. Le vers était-il cité au complet (ἦ γὰρ καὶ βασιλευσιν ἄμ' αἰδοίοισιν ὀπηδεῖ) ou seulement en partie, comme c'est le cas dans d'autres textes qui y font référence ? La perte du début de la ligne ne permet pas de répondre à cette question. Sur l'importance de cette citation pour la reconstruction du contenu du P.Fouad, voir *infra*, p. 283-290. La maigre portion de texte conservée ne présente pas de variante par rapport à la tradition manuscrite médiévale.

**5** ος [ : l'*omicron* est incertain ; il n'est pas exclu qu'il faille déchiffrer *oméga*. La trace d'encre sur la fracture à droite a la forme d'une haste verticale.

**6** οὐκέτ[ι : il ne reste que la haste verticale du *tau*, qui touche le trait médian de l'*epsilon* qui le précède.

**7** Avant le verbe φοροῦσι, on distingue les traces de deux lettres, plutôt que d'une seule (*nu* est peu probable ; de fait, le premier trait vertical serait curieusement

courbé, tandis qu'à la différence des autres *nus* conservés, ici la lettre n'a pas tendance à remonter légèrement à l'intersection entre le trait oblique et le second trait vertical). Si l'on interprète les traces comme appartenant à deux lettres, la seconde ne peut être qu'*iota*, tandis que la première pourrait être *êta* (finale de datif féminin singulier -ηι, avec *iota* adscrit ?). Le verbe à la 3<sup>e</sup> p. du pl. de l'indicatif présent φοροῦσι doit peut-être être mis en relation avec l'accusatif σκήπτρον de la ligne précédente et a sans doute pour sujet les rois.

Σὺ δ' ὦ γ[. La forme de la première lettre convient mieux à un *sigma* appartenant au pronom personnel σύ suivi de la particule δέ élidée et d'un vocatif, plutôt qu'à un *omicron*. Dans ce cas, le *gamma* correspondrait à l'initiale du nom du destinataire du traité, ou à un qualificatif pour le désigner : comparer ὦ γενναίότατε dans un fragment de Chrysippe (= fr. 1137) conservé par Galien, *De usu partium* XVII, 1 = K. IV, 355.11 = *SVF* II, p. 329 ; Eur., *Phéniciennes*, 141, ὦ γ[έρον. La séquence δωγ[ peut aussi être découpée en δ' ὦγ[, où ὦγ[ serait la crase attique de ὦ ἀγ[ ; on songe en particulier à ὦγαθέ (= ὦ ἀγαθέ) très fréquent, en prose, chez Platon, mais aussi chez Xénophon. Si toutefois on déchiffre un *omicron*, il faudrait comprendre οὐ δ' ὦγ[ ou οὐδ' ὦγ[ (avec la même crase).

8 S'il est naturel de considérer λοιδορεῖ comme la 3<sup>e</sup> pers. de l'ind. présent actif de λοιδορέω, on ne peut exclure qu'il s'agisse du verbe de la phrase qui commence à la ligne précédente (σύ δ') ; il faudrait donc peut-être l'interpréter comme une 2<sup>e</sup> pers. du sg. de l'ind. présent à la voix moyenne avec graphie -ει, dite « attique », au lieu de -ηι ; comparer Aristophane, *Ploutos*, 456 sq., à propos de la pauvreté : Σὺ δ', ὦ κάκιστ' ἀπολουμένη, τί λοιδορεῖ ἡμῖν προσελθοῦσ' οὐδ' ὀτιοῦν ἀδικουμένη; « Et toi, digne de la plus male mort, pourquoi viens-tu nous injurier, sans qu'on te fasse le moindre mal ? » Eu égard à l'état lacunaire du texte, il est difficile de savoir qui injurie et qui est injurié.

8 sq. Sur le bord droit du fragment, la trace d'encre, de forme recourbée, est sans doute un *upsilon*. Fils de Zeus et de la nymphe Égine, Éaque a été l'unique roi de l'île d'Égine. Il était célèbre pour son indulgence et sa piété. Après sa mort, il est devenu l'un des trois juges infernaux, en compagnie de deux autres rois fils de Zeus, Minos et Rhadamanthe, connus, eux aussi, pour leur grande sagesse et leur justice. Ces trois rois étaient en outre réputés pour leur impartialité. Dans le papyrus, si la négation οὐδέ (9) qui suit le nom d'Éaque appartient à une énumération – peut-être était-elle répétée (cf. 8 ου[) –, on pourrait restituer, d'abord, le nom des deux autres juges, puis, celui d'autres héros, signalés génériquement : ἀ]γέδην λοιδορεῖ οὐ[δὲ Μίνω οὐδὲ Ῥαδάμανθον οὐδὲ] Αἰακὸν οὐδὲ τοῦ[ς ἄλλους δικάστους *vel* νομοθέτας ; comparer avec un passage de Flavius Josèphe, *Contre Apion* II, 161, Τοιοῦτος μὲν δὴ τις [αὐτὸς] ἡμῶν ὁ νομοθέτης, οὐ γόης οὐδ' ἀπατεῶν, ἅπερ λοιδοροῦντες λέγουσιν ἀδίκως, ἀλλ' οἶον παρὰ τοῖς Ἑλλησιν ἀρχοῦσιν τὸν Μίνω γεγενῆσθαι καὶ μετ' αὐτὸν τοὺς ἄλλους νομοθέτας,

« Tel fut notre législateur (*sc.* Moïse). Ce n'est pas un sorcier ni un imposteur, comme nos insulteurs le disent injustement ; mais il ressemble à ce Minos tant vanté par les Grecs, et aux autres législateurs qui le suivirent » (trad. L. Blum).

**10** L'identification des deux premières lettres de la ligne est malaisée, mais il semble qu'on puisse lire ]ιω ; si la seconde lettre est effectivement un *oméga*, la boucle de droite apparaît ici fermée, contrairement aux autres attestations de la lettre dans le fragment. Le pronom relatif οὗς doit renvoyer aux juges mentionnés précédemment, tandis que le début du dernier mot conservé de la ligne, ἀλλαχ[, correspond à l'un des adverbes grecs signifiant « ailleurs » ou « venant d'ailleurs » (ἀλλαχοῦ, ἀλλαχῆ, ἀλλαχόθεν), sans qu'on puisse trancher sur le choix de l'un d'eux, en raison de la perte de la fin du mot.

**12** Sur le bord gauche, trace de l'extrémité inférieure d'une lettre, peut-être l'*iota* de l'article οἱ.

**13** Il ne reste que la fin du premier mot (]ύμημα), qui est nécessairement un dérivé déverbal d'ἐνθυμῆσθαι ou d'ἐπιθυμῆν : soit ἐνθ]ύμημα, « idée, argument », soit ἐπιθ]ύμημα, « objet du désir ». Il n'est pas possible de choisir avec certitude entre les deux substantifs, mais l'excès de désir, en particulier sexuel, que l'on prête généralement aux tyrans (voir l. 12 ; cf. aussi Xénophon, *Hiéron* I, 26 ; Dion de Pruse, *Sur la royauté* I, 11 sq.), pourrait amener à privilégier le second. La dernière lettre de la ligne (δ[) pourrait être aussi lue α[.

**14** Longeant le bord de la fracture, la trace verticale de la première lettre conservée de la ligne appartient vraisemblablement à la boucle d'un *rhô*. La lettre qui suit l'*epsilon*, dans ἀφε ], dont on a conservé l'extrémité inférieure, est un *tau* (pour une forme d'ἀφήμι ?) ou un *gamma*.

**15** La trace de la dernière lettre de la ligne ressemble à l'amorce d'un *upsilon*, plutôt que d'un *nu*.

### *Commentaire du contenu*

Après une ligne où il est fait mention de ce qui est survenu relativement au sacré (1), la présence du substantif « royautés » (2) et du nom de la muse Calliope (3), la citation du vers d'Hésiode (4), les mentions de discours (5) et d'un sceptre (6) – insigne propre à la fonction royale, mais aussi de personnages revêtus, par nature ou occasion, d'autorité<sup>9</sup> –, ainsi que celles du bon roi Éaque (9) opposé aux tyrans (12),

9. É. Benveniste, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, II, Paris, 1969, p. 29-33. Dans les poèmes homériques, les rois sont définis comme « portes-sceptres » (σκηπτούχοι βασιλῆες, e.g. *Il.* II, 86).

confortent l'hypothèse que le P.Fouad inv. 238 contient les restes d'un écrit sur la royauté, peut-être consacré à la figure du bon roi.

Le vers 80 de la *Théogonie* d'Hésiode cité à la l. 4, « car c'est bien elle (*sc.* Calliope) qui accompagne les rois vénérables », se situe dans le proème, au terme d'un développement sur la relation privilégiée des Muses avec leurs aèdes, et avant l'invocation finale à ces dernières, sous la forme d'une prière (v. 104-115). Par ce vers, le poète d'Ascrea introduit un parallèle entre les rois et les aèdes, créant un « effet de surprise », selon l'expression d'A. Laks, qui a été beaucoup étudié par les exégètes modernes<sup>10</sup>. Après avoir été mentionnées comme un groupe indistinct, les Muses reçoivent, pour la première fois, chacune leur nom, et bien qu'elles soient solidaires les unes avec les autres, la position volontairement isolée du nom de Calliope, par rapport à l'énumération compacte des huit autres, a pour but de souligner sa prééminence : elle est la première de toutes (v. 79, *προφερεστάτη... ἀπασέων*). Par ailleurs, à chaque Muse est assigné un aspect de l'art musical, et Calliope – dont le nom grec, composé à partir des deux éléments de la formule homérique *ὄπι καλῆ*, signifie « Bellevoix » – reçoit en privilège le domaine de la parole, dont « elle représente la forme accomplie »<sup>11</sup>. La supériorité de cette Muse sur les autres se justifie « par référence non à la parole poétique, mais à la parole du roi-juge » (cf. v. 80). Comme le reconnaît A. Laks, cette vérité a créé, chez les modernes, le sentiment d'une double anomalie portant, d'une part, sur l'association des Muses à l'exercice du pouvoir, en particulier judiciaire, alors que ces divinités sont connues pour patronner les aèdes, et, d'autre part, sur les raisons pour lesquelles la supériorité de Calliope est rapportée à sa fonction politique. Hésiode s'inscrit en réalité dans la tradition des poèmes homériques, où l'importance de l'exercice de la parole dans le cadre de la fonction royale apparaît clairement : le bon roi est surtout celui qui sait bien parler (voir *infra*). Comme le conclut A. Laks, « ... il paraît naturel qu'Hésiode, pour souligner une homologie peut-être traditionnelle entre les deux pratiques en droit distinctes de la performance poétique et de l'exercice de la justice, ait étendu aux rois, par métaphore pour ainsi dire, le

10. Ce paragraphe, qui a pour but de contextualiser le vers dans la *Théogonie* et dans la pensée hésiodique, se fonde sur des remarques développées par A. Laks dans son article « Le double du roi. Remarques sur les antécédents hésiodiques du philosophe-roi », dans *Le métier du mythe. Lectures d'Hésiode*, F. Blaise, P. Judet de la Combe et Ph. Rousseau éd., Villeneuve-d'Ascq, 1996 (Cahiers de philologie. Série Apparat critique, 16), p. 83-91 (avec bibliographie antérieure). Sur le rapport entre les rois et les aèdes dans ce passage d'Hésiode, voir aussi M.-C. Leclerc, *La parole chez Hésiode. À la recherche de l'harmonie perdue*, Paris, 1993, p. 179-181 ; J. Strauss Clay, *Hesiod's Cosmos*, Cambridge, 2003, p. 73-76 ; K. Stoddard, *The Narrative Voice in the Theogony of Hesiod*, Leyde-Boston, 2004 (Mnemosyne, Suppl. 255), p. 176-188.

11. A. Laks, art. cité (n. 10), p. 83 et n. 3. Sur cette étymologie, cf. aussi Diodore, IV, 7. Pour une interprétation allégorique du nom de Calliope, voir Macrobe, *Commentaire au Songe de Scipion* II, 3, 2.

parrainage des Muses ». Si la préséance de Calliope renvoie à sa fonction politique, c'est parce que cette Muse, en tant que « divinité tutélaire de la parole juste, ... garantit le succès d'une procédure indispensable à la survie de la communauté humaine. En ce domaine, la parole poétique ne peut par elle-même rivaliser »<sup>12</sup>.

Le vers 80 de la *Théogonie* d'Hésiode est cité sept fois dans la prose grecque impériale et de l'Antiquité tardive (I<sup>er</sup>-V<sup>e</sup> s. de notre ère) transmise par la tradition manuscrite médiévale, exclusivement dans des textes philosophiques et rhétoriques<sup>13</sup>, auxquels s'ajoute désormais le P.Fouad inv. 238 du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.<sup>14</sup>. Afin de mieux comprendre le contexte de citation du vers hésiodique dans ce papyrus et la nature du texte qu'il contient, il convient de passer en revue chacun des passages qui y font référence.

Le vers s'insère dans le cadre de discussions sur le nombre et les attributions des Muses, ainsi que sur le rattachement de Calliope à la sphère de la rhétorique plutôt qu'à celle de la philosophie, qui cherchait à la récupérer. Le philosophe stoïcien romain L. Annaeus Cornutus (activité sous le règne de Néron) l'identifie ainsi à « la rhétorique à la belle voix et à la belle parole » (ἡ καλλίφωνος καὶ καλλιεπιῆς ῥητορικὴ)<sup>15</sup> :

12. A. Laks, art. cité (n. 10), p. 86-88, relativise ensuite l'infériorité de la parole poétique par rapport à la parole politique.

13. La plupart des citations de ce vers avaient déjà été relevées par A. Rzach dans son *editio maior* d'Hésiode (*Hesiodi Carmina*, Leipzig, 1902, p. 15) ; il inclut aussi le témoignage de Libanios, *Autobiographie* I, 102, λέγω δὲ πρὸς τὴν Καλλιόπην, ὅτι ὡς Μουσῶν μὲν ἀρίστη, τὴν πόλιν δὲ ἡ ἡμῖν ἄγουσα, « alors je m'adressai à Calliope en ces termes : "Ô toi, la meilleure des Muses, qui est la patronne de la ville" ». Pour le relevé des citations, voir en outre l'édition de M. West, *Hesiod. Theogony*, Oxford, 1966, p. 114, ainsi qu'A. La Penna, *Orazio e l'ideologia del principato*, Turin, 1963, p. 110 n. 2, pour qui le début de l'*Ode* III, 4, d'Horace, avec l'invocation aux Muses, évoque le v. 80 de la *Théogonie*, dans la mesure où il est fait référence au rôle de Calliope dans la formation du prince (en l'occurrence, Auguste). Les mots ἄμ' αἰδοίοισιν ὀπηδεῖ sont également commentés dans les *Scholia vetera* à la *Théogonie* (p. 17, 6-8 L. Di Gregorio) : ὅτι οὐ πάσιν ὀπηδεῖ, ἀλλὰ τοῖς αἰδοίοις. Τοῦτο δὲ οὐκ ἤρτηται ἐκ τῆς προτέρας διανοίας, ἀλλ' ἀπ' ἄλλης ἀρχῆς.

14. Un autre vers d'Hésiode (fr. 361 Merkelbach-West, classé parmi les « *fragmenta dubia* ») fait allusion aux « rois vénérables ». Il est transmis par Platon, *République* III, 4 (390 e 1-6), οὐδ' ἀστέρων αὐτοῖς ὅτι δῶρα θεοῦς πείθει, δῶρ' αἰδοίους βασιλῆας', « ni chanter devant eux : "Les présents gagnent les dieux, les présents gagnent les rois vénérables" » ; cf. aussi le *Second Alcibiade*, 149 e : « Je ne crois pas en effet qu'il soit dans la nature des dieux de se laisser séduire par des présents comme un méchant usurier » (trad. J. Souilhé). D'après la *Souda*, δ, 1451 (II, 135. 12-14 Adler), certains pensaient (οἱ ... οἴονται) que ce vers était hésiodique : « δῶρα θεοῦς πείθει καὶ αἰδοίους βασιλῆας ». Οἱ μὲν Ἡσιόδειον οἴονται τὸν στίχον, εἴρηται δὲ καὶ Πλάτωνος ἐν τρίτῃ Πολιτείᾳ. Quoi qu'il en soit, il doit être ancien, car Euripide, *Médée*, 964, semble y faire référence ; le rapprochement avec Hésiode est fait par L. Méridier, dans l'éd. CUF de la *Médée* d'Euripide, I, p. 158 sq. n. 2.

15. L. Annaeus Cornutus, *Abrégé de Théologie grecque*, c. 17 (p. 14 Torres, éd. Teubner = p. 70 Boys-Stones). En dehors de ces deux éditions récentes (parues toutes deux en 2018), signalons I. Ramelli, *Anneo Cornuto. Compendio di teologia greca*, Milan, 2003, p. 201 et le commentaire p. 329 n. 75 sq. = Ead., *Stoici Romani Minori*, Milan, 2008, p. 1157, et le commentaire p. 1235 n. 75 sq., ainsi que la thèse inédite de G. Rocca Serra, *L'Abrégé de Cornutus : introduction, traduction, commentaire*, Paris-IV, 1988. Au sujet des

Καλλιόπη δὲ ἡ καλλίφωνος καὶ καλλιπετὴς ῥητορικὴ, δι' ἧς καὶ πολιτεύονται καὶ δήμοις προσφωνοῦσιν, ἄγοντες αὐτοὺς πειθοῖ καὶ οὐ βία ἐφ' ὅτι ἂν προαιρῶνται, δι' ἣν αἰτίαν ταύτην μάλιστ' αἰδοῖσιν βασιλεῦσιν ἅμ' αἰδοίοισιν ὀπηδεῖν (Hésiode, *Th.* 80, ὀπηδεῖ),

« C'est Calliope, en revanche, la rhétorique à la belle voix et à la belle parole, par l'intermédiaire de laquelle les hommes d'État gouvernent et s'adressent aux peuples, en les menant par la persuasion plutôt que par la violence au but qu'ils se sont fixé par avance, ce qui fait dire que c'est surtout elle qui "accompagne les rois vénérables" ».

Cette Muse remplit donc des fonctions qui sont propres aux rhéteurs et aux politiciens, plutôt qu'aux philosophes, comme le déclare encore le rhéteur Hérode, l'un des convives d'Ammônios intervenant au livre IX (consacré en particulier aux Muses) des *Propos de table* de Plutarque (c. 46-125 apr. J.-C.)<sup>16</sup> :

Μετὰ δὲ τὴν ὥδην Ἡρώδης ὁ ῥήτωρ « Ἀκούετ' », ἔφη, « ὑμεῖς οἱ τὴν Καλλιόπην ἀποσπῶντες ἡμῶν, ὡς τοῖς βασιλεῦσιν αὐτὴν παρεῖναί φησιν, οὐκ ἀναλύουσι δήπου συλλογισμοὺς οὐδ' ἐρωτῶσι μεταπίπτοντας, ἀλλὰ ταῦτα πράττουσιν ἃ ῥητόρων ἐστὶ καὶ πολιτικῶν ἔργα »,

« Après le chant, Hérode le rhéteur déclara : "Entendez, vous (*sc.* les philosophes) qui nous arrachez Calliope, comme il (*sc.* Hésiode) dit qu'elle assiste les rois ; or, que je sache, ils ne font pas de syllogismes, pas plus qu'ils ne posent de raisonnements instables : ils accomplissent la tâche des orateurs et des politiques" » (trad. F. Frazier)<sup>17</sup>.

De fait, le vers hésiodique apparaît dans des contextes de défense de l'art de la rhétorique et de démonstration de son importance en politique. Calliope symbolise l'éloquence indispensable aux rois<sup>18</sup>. Dans le deuxième des trois *Discours platoniciens*, à savoir ses discours de défense de la rhétorique contre Platon, Aelius Aristide (117-180 apr. J.-C.), s'adressant directement au philosophe athénien, réfute l'opinion de Socrate, qui voyait dans la rhétorique non pas un art (τέχνη), mais un

rappports entre Calliope et les Muses, voir, du même auteur, l'appendice à l'article « Exégèse allégorique et idéologie impériale : l'*Abrégé* de Cornutus », dans *Neronia 1977. Actes du 2<sup>e</sup> colloque de la Société Internationale d'Études Néroniennes (Clermont-Ferrand, 27 au 28 mai 1977)*, J.-M. Croisille et P. M. Fauchère éd., Clermont-Ferrand, 1982, p. 70-72. Sur la représentation du bon gouvernant chez Cornutus, voir J. Pia, « De *La nature des dieux* de Cicéron à l'*Abrégé* de Cornutus : une nouvelle représentation des élites dans la réflexion théologique ? », *Camenae* 10 (novembre 2011), p. 18-21, qui cite notre passage (p. 19).

16. Plutarque, *Propos de table* IX, 14 (743D).

17. Comparer Plutarque, *Propos de table* IX, 14 (746D) : αὐτίκα τοῦ λόγου τὸ μὲν ἐστὶ πολιτικὸν καὶ βασιλικόν, ἐφ' ᾧ τὴν Καλλιόπην τετάχθαι φησὶν ὁ Ἡσίοδος, « par exemple, dans le domaine de la raison, il y a un aspect politique et royal auquel, selon Hésiode, préside Calliope ».

18. En plus des textes cités ci-après, signalons que, dans l'appendice à son article « Exégèse allégorique... » (cit. n. 15), p. 70 sq., G. Rocca Serra croit retrouver une référence à Calliope et à l'éloquence utile au souverain dans une épigramme du poète Honestus, gravée sur la base de sa statue, au Val des Muses, près de Thespies (*I. Thespies* 293, fin du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C.).

simulacre (εἴδωλον) d'une partie de la politique (*Gorgias*, 463 d). Dans une section de son discours consacrée à la vraie nature de l'éloquence et du bon orateur (§ 344-445), après avoir prouvé sa supériorité sur les autres arts et sciences (§ 362-381), le rhéteur et sophiste cherche à montrer que l'art oratoire participe de la vertu sous toutes ses formes : sagesse, prudence, justice et courage (§ 382). Dans ce cadre, la personne qui sait ce qu'il convient de dire sait aussi ce qu'il convient de faire ; autrement dit, le bien parler est indissociable du bien agir (§ 383-393). Aristide rappelle que les Anciens – Homère et Hésiode – ne traitaient pas séparément ces deux facultés, et cite à cette occasion l'idéal homérique du « bon diseur d'avis et du bon faiseur d'exploits », doublement excellent, en paroles comme en actions, à l'assemblée comme à la guerre (§ 387)<sup>19</sup>. L'orateur est aussi celui qui se distingue par son expression assurée et sa réserve polie (§ 388-390, avec citation et commentaire d'*Od.* VIII, 171 sq.). Après Homère, Aristide passe à Hésiode, en citant les v. 80-87 de la *Théogonie*, qu'il commente ensuite (§ 391)<sup>20</sup> :

σχεδὸν οὐ μόνον κατὰ ταῦτά, ἀλλὰ καὶ ταῦτὰ ἄντικρυς Ὀμήρῳ λέγων, μᾶλλον δὲ πολὺ κυριώτερον καὶ λαμπρότερον οὗτος τῆ ρητορικῆ συναγορεύων, ὅπῳτ' οὐ μόνον πράττειν τὰ δέοντα τὸν αὐτὸν ὄνπερ λέγειν τὰ δέοντα τίθησιν, ἀλλὰ καὶ τοὺς ἀρίστους τῶν βασιλέων ρητορικῆς φησι μετουσίᾳ γίνεσθαι τοιοῦτους,

« Non seulement Hésiode parle presque de la même manière, mais il dit absolument les mêmes choses qu'Homère ; ou plutôt, il plaide pour l'art oratoire avec plus d'autorité et d'éclat encore, quand il ne fait pas seulement faire au même homme ce qui est nécessaire et dire ce qui est nécessaire, mais aussi quand il dit que les meilleurs rois deviennent tels par leur participation à l'art oratoire. »

Si Hésiode plaide pour la rhétorique avec plus d'autorité et de distinction qu'Homère, c'est parce qu'il ne limite pas son efficacité à un seul individu, mais reconnaît plus généralement son utilité pour les rois<sup>21</sup>.

Comme le rappelle Plutarque dans ses *Préceptes politiques*, 5 (801C-E), « l'art oratoire, s'il n'est pas l'artisan de la persuasion, en est l'auxiliaire ». Puisque même

19. Aelius Aristide fait référence au discours de Phénix, le précepteur d'Achille, qui avait été chargé d'enseigner au Péléide, innocent encore du combat qui n'épargne personne et des assemblées où se distinguent les hommes (*Il.* IX, 440 sq.), à être en même temps un bon diseur d'avis et un bon faiseur d'exploits (*Il.* IX, 443, μύθων τε ῥητῆρ' ἔμεναι πρῆκτῆρά τε ἔργων). Pour Homère, la rhétorique n'est pas seulement intuitive, elle doit aussi s'apprendre.

20. P. Aelius Aristide, *Discours platoniciens*, II. *Défense de la rhétorique*, § 391. Sur ce passage, voir L. Pernot, « Platon contre Platon : le problème de la rhétorique dans les *Discours platoniciens* d'Aelius Aristide », in *Contre Platon*. Tome I. *Le platonisme dévoilé*, M. Dixsaut éd., Paris, 1993, p. 317.

21. Aristide cite ensuite les v. 88-90 de la *Théogonie*, sur les rois prudents (ἐχέφρονες), qu'il commente également (§ 391 sq.).

les rois, dont les attributs suffiraient à les rendre imposants, recherchent néanmoins la rhétorique et veulent être « de bons diseurs d’avis », et, dans ce cadre, n’invoquent pas seulement Zeus Conseiller, Arès Furieux ou Athéna Guerrière, mais aussi Calliope, qui les assiste (avec citation du v. 80 de la *Théogonie*), à plus forte raison un simple particulier qui désire diriger, doit-il posséder une éloquence persuasive et convaincante.

Pour Dion de Pruse (c. 40-mort après 110 apr. J.-C.) aussi, dans le deuxième de ses discours sur la royauté<sup>22</sup>, la rhétorique sert aux rois. Dans cet écrit, Alexandre le Grand s’entretient de la royauté avec Philippe, à qui il expose comment les rois peuvent apprendre leur métier à partir des poèmes homériques. À une question de son père sur ce que pense Homère de la rhétorique, Alexandre répond que le vieux poète « admire cette activité » (II, 19), et qu’il a montré dans ses poèmes combien elle est utile. Il le prouve ensuite au moyen d’exemples : Phénix, le maître d’éloquence d’Achille (cf. *supra*), puis Diomède, Ulysse et enfin Nestor, le paradigme du bon roi, « dont la parole est plus douce que le miel »<sup>23</sup>. À nouveau, Hésiode partage ce point de vue (c. 24) :

Φαίνεται δ’ οὐ μόνον Ὅμηρος, ἀλλὰ καὶ Ἡσίοδος οὕτω φρονῶν, ὡς φιλοσοφίας τε ἅμα καὶ  
 ῥητορικῆς τῆς ἀληθοῦς τῷ βασιλεῖ προσῆκον, ἐν οἷς φησι περὶ Καλλιόπης,  
 ἧ γὰρ καὶ βασιλεῦσιν ἅμ’ αἰδοίοισιν ὀπηδεῖ,  
 ὄντινα τιμήσωσι Διὸς κούραι μέγαλοιο  
 γεινόμενόν τε ἴδωσι διοτρεφέων βασιλῆων.

« Outre Homère, Hésiode aussi manifeste cette conception, selon laquelle la philosophie et la vraie rhétorique, ensemble, conviennent au roi, dans le passage où il dit de Calliope :

“C’est elle en effet qui accompagne les rois vénérables : celui que les filles du grand Zeus honorent et qu’elles regardent à sa naissance, parmi les rois nourrissons de Zeus...” » (trad. L. Pernot)<sup>24</sup>.

22. Ce discours a été composé au début du règne de Trajan, au moment des guerres daciennes (vers 101/102 et 105/106 apr. J.-C.). Sur les discours de Dion relatifs à la royauté, voir J. L. Moles, « The Kingship Orations of Dio Chrysostom », *PLLS* 6, 1990, p. 297-375 (p. 337-348 pour le discours II) = *The Collected Papers of J. L. Moles. I. Studies in Dio Chrysostom, Cynic Philosophy, and the New Testament*, éd. J. Marincola, Leyde-Boston, 2023, p. 111-184 (p. 154-164), ainsi que les travaux d’A. Gangloff, en particulier *Dion Chrysostome et les mythes. Hellénisme, communication et philosophie politique*, Grenoble, 2006, p. 255-273 (p. 260-264 pour le discours II) ; « Le sophiste Dion de Pruse, le bon roi et l’empereur », *Revue historique* 311/1, 2009, p. 3-38, et « Le princeps et le bon roi selon Homère », in *Figures d’empire, fragments de mémoire. Pouvoirs et identités dans le monde romain impérial (I<sup>er</sup> s. av. n. è.-VI<sup>e</sup> s. de n. è.)*, S. Benoist, A. Daguët-Gagey et C. Hoët-Van Cauwenberghe éd., Villeneuve-d’Ascq, 2011 (*Archaiologia*), p. 105-122.

23. Cf. *Il.* I, 249 ; comparer Hésiode, *Théogonie*, v. 84, τοῦ δ’ ἔπε’ ἐκ στόματος ῥεῖ μείλιγα, à propos du roi favorisé des Muses, et 96 sq., ὃ δ’ ἄλβιος, ὄντινα Μοῦσαι φίλωνται· γλυκερὴ οἱ ἀπὸ στόματος ῥέει αὐδὴ, à propos de l’aède.

24. L. Pernot, *Alexandre le Grand. Les risques du pouvoir. Textes philosophiques et rhétoriques*, Paris, 2013 (La roue à livres), p. 63.

En revanche, selon Alexandre, il n'est pas nécessaire pour les rois de savoir composer des vers épiques ou rédiger des œuvres du genre des lettres, sinon, éventuellement, comme loisir durant leur jeunesse (c. 25) ; de même, ceux-ci n'ont pas besoin de s'adonner à la philosophie « en visant la plus grande perfection » ; il leur suffit de vivre « simplement et sans affectation »<sup>25</sup>.

Composé pour le très jeune Valentinien le Galate (né le 18 janvier 366), fils de l'empereur Valens, le discours IX ou *Protreptique* (à savoir un discours pour exhorter) de Thémistios a vraisemblablement été prononcé par son auteur le 1<sup>er</sup> janvier 369 de notre ère. Au § 3 de ce discours, feignant de revendiquer le rôle de précepteur, ce qui lui permet d'enrichir en même temps la formation de l'empereur<sup>26</sup>, Thémistios insiste sur l'importance de l'éducation et des dons spirituels, plus encore que de l'éducation militaire, dans la formation du prince, qui doit être solide, afin qu'il gagne le respect de ses sujets. Ce faisant, il rappelle l'enseignement de Calliope :

Ἐγὼ δέ σε εὐζαίμην ἂν ὅσον οὐδέπω καὶ τούτων βασιλικώτερα διδάγματα ἐπιζητήσαι. Δεῖ μὲν, οἶμαι, τὸν ποιμένα ἔσεσθαι μέλλοντα καὶ τοὺς λύκους ἀποσοβεῖν ἐπίστασθαι τῶν προβάτων· πρῶτον μὲντοι γε τοὺς κύνας παιδεύειν, ὅπως ἂν τοῖς ποιμνίοις εἶεν πρῶοι καὶ εὐμενεῖς. Ταύτην δὲ τὴν παιδείαν φησὶν Ἡσίοδος ὁ ποιητὴς ὅτι παιδεύει τοὺς βασιλέας ἢ Καλλιόπη, καὶ ἐν χρεῖα μᾶλλον ἔστι τοῖς ἄρχουσιν ἢ τοῖς ἀρχομένοις. Καὶ τέως ἐπάκουε τῶν ἐπῶν, μικρὸν δὲ ὕστερον αὐτὰ καὶ συνήσεις· φησὶ δὲ λέγων ὑπὲρ τῆς Καλλιόπης ὅτι προφερεστάτη ἔστι τῶν Μουσῶν [...].

« Mais le vœu que je formerais pour toi serait que, sans perdre un instant, tu te mettes en quête d'enseignements encore plus dignes d'un souverain. Certes, le futur pâtre doit savoir, je crois, comment tenir même les loups en respect devant son bétail ; mais pourtant, sa première tâche est de dresser ses chiens à témoigner douceur et bienveillance aux bêtes du troupeau. Voilà l'enseignement qu'au dire du poète Hésiode Calliope administre aux rois, il est plus utile aux détenteurs du pouvoir qu'à ceux sur qui il s'exerce. Prête pour le moment l'oreille à ses vers ; un peu plus tard, tu en comprendras aussi le sens. À propos de Calliope, il affirme qu'elle est la plus importante des Muses [vient ensuite la citation de *Théogonie*, 80-85] » (trad. J. Schamp)<sup>27</sup>.

25. Au début du discours (II, 8), à une question de Philippe qui lui demande si Hésiode est un poète de peu de valeur, Alexandre, pour qui il n'y a de lecture convenable à un roi que celle d'Homère, reconnaît sa valeur extrême, mais pour le berger, le charpentier et l'agriculteur, plutôt que pour le roi. Selon Alexandre, le poète d'Ascrea était conscient que ses facultés « étaient en reste par rapport à celles d'Homère » (II, 13 sq.). Il finit néanmoins (II, 27) par reconnaître qu'il existe chez Hésiode des passages de même nature que la poésie « noble, majestueuse et royale » (II, 6) d'Homère.

26. *Thémistios. Discours V-XIII. Les empereurs illyrien et pannonien*, textes établis, traduits et commentés par J. Schamp, Paris, 2023, p. 358. Valentinien mourut d'une maladie peu de temps après, en 370 ou plutôt en 372.

27. Voir l'éd. de Thémistios de J. Schamp, p. 610 sq., n. 16, pour l'établissement du texte de la citation (qui ne concerne pas, toutefois, le v. 80).

Les § 4 et 5 sont consacrés à l'explication de la citation hésiodique, qui porte sur deux points. D'une part (§ 4), le roi se fait respecter (cf. l'expression « rois vénérables » du v. 80), tandis qu'en exerçant son commandement, il doit inspirer le respect plus que la crainte ; mais il a aussi l'amour des dieux dès sa naissance (v. 82). D'autre part (§ 5), il sait se faire aimer de ses sujets, et il a la loi divine et la justice à ses côtés. « Tel est, conclut Thémistios (§ 5), l'ensemble des biens paternels que te réserve Calliope. »

Enfin, signalons qu'au v<sup>e</sup> siècle, Jean Stobée cite les v. 79-87 de la *Théogonie*, à côté d'extraits d'auteurs variés (Euripide, Sophocle, Ménandre, Homère, Théocrite, Hérodote, Isocrate, ainsi que plusieurs philosophes, dont Démocrite, Musonius, Xénophon, Pythagore, Platon), et de propos attribués à des rois ou à des tyrans, dans une section de son *Anthologie* consacrée à des conseils sur la royauté (ὑποθηκαὶ περὶ βασιλείας)<sup>28</sup>.

Dans ces passages, Hésiode et le vers 80 de la *Théogonie* sont presque toujours cités à la suite d'exemples homériques. La primauté va pour Homère, « pédagogue de la Grèce » (Platon, *Rép.* X, 7, 606e), où il occupe une place centrale dès l'époque classique. Il est bien connu que ses poèmes ont constitué un réservoir de modèles. Le vieux poète est aussi le « premier maître de rhétorique de la Grèce », selon l'expression de l'abbé Buffière<sup>29</sup>. Mais les œuvres d'Hésiode, en particulier le proème de la *Théogonie*, font également partie des « classiques » étudiés à l'école. Du fait de leur ancienneté, ces auteurs apparaissent dans plusieurs des extraits susmentionnés comme tirant leur sagesse de la divinité ; leur autorité est en quelque sorte liée au sacré.

Il est bien connu que les poèmes homériques, en particulier l'*Iliade*, fournissent la plus ancienne réflexion sur la royauté et la fonction du souverain<sup>30</sup>. Dans la pensée homérique, la charge royale a un caractère sacré, et le roi, « pasteur des peuples » (ποιμὴν λαῶν), selon la formule homérique courante pour le désigner<sup>31</sup>, se doit de posséder des vertus telles que la justice et le courage (*Il.* III, 179), mais aussi la

28. J. Stobée, *Anth.* IV, 7.12 = II, 251 sq. Hense.

29. F. Buffière, *Les mythes d'Homère et la pensée grecque*, Paris, 1956, § IV (p. 349-354).

30. Sur les différents régimes (normaux : monarchie, aristocratie, démocratie, et corrompus : tyrannie, oligarchie et ochlocratie) dans l'œuvre d'Homère, même si ce dernier ne les désigne pas encore sous ces noms, voir le chapitre VII, « La cité selon Homère », de la troisième partie de l'ouvrage classique de l'abbé F. Buffière, cité à la n. précédente, en part. les § I-IV (p. 343-354). La préférence d'Homère allait à la monarchie (*Il.* II, 204 sq., εἷς κοίρανος ἔστω, εἷς βασιλεὺς, « qu'un seul soit chef, qu'un seul soit roi »). Sur les liens entre l'idéologie homérique du souverain et le *princeps* romain, voir A. Gangloff, art. cité (n. 22).

31. Cette formule est employée en particulier à propos d'Agamemnon : cf. *Il.* II, 243, etc.

magnificence, qui le distinguent du commun des mortels<sup>32</sup>. Il doit aussi avoir des facultés comme l'intelligence et la persuasion. Toutes ces qualités, de même que la bienveillance à l'égard de ses sujets et la cordialité, remontent à Zeus, « père des dieux et des hommes » (cf. *Il.* I, 544, etc. ; Hésiode, *Théog.*, 47).

Si l'idéologie du bon souverain commence avec Homère, cette littérature, qu'on désignera, à partir du Moyen Âge, au moyen de l'expression consacrée « miroir du prince » ou « miroir au prince » (*speculum principis*) – notamment parce que le miroir est un moyen de se connaître soi-même –, mais dont les racines remontent indéniablement à l'Antiquité, a fait l'objet d'une réflexion approfondie à l'époque gréco-romaine, dès le IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère<sup>33</sup>. Cette littérature transmet, sous des formes diverses (discours, lettre, dialogue ou traité), en prose ou en vers, de dimensions et ambitions variées, mais faisant un grand usage de la rhétorique, des conseils et des préceptes moraux destinés aux rois – on pourrait du reste parler de littérature parénétiq ue, à laquelle peut se mêler aussi l'éloge<sup>34</sup>. Dans ces œuvres

32. F. Buffière, *op. cit.* (n. 29), p. 348.

33. Ce genre littéraire élastique et dont l'existence, en dehors du Moyen Âge occidental, est même controversée, a fait l'objet d'une bibliographie profuse ces dernières décennies. Parmi les travaux les plus récents (sans prétention à l'exhaustivité, mais avec des mises au point utiles et des références aux nombreux travaux antérieurs), signalons les ouvrages collectifs édités par N.-L. Perret et S. Péquignot, *A Critical Companion to the 'Mirrors for Princes' Literature*, Leyde-Boston, 2023 (Reading Medieval Sources, 7), <<https://brill.com/display/title/56656>>, ainsi que par G. Roskam et S. Schorn, *Concepts of Ideal Rulership from Antiquity to the Renaissance*, Turnhout, 2018 (Lectio, 7), en particulier, pour une réflexion critique sur la notion de « miroir du prince » dans le monde gréco-romain, l'article de M. Haake, « Across all Boundaries of Genre? On the Uses and Disadvantages of the Term *Mirror for Princes* in Graeco-Roman Antiquity – Critical Remarks and Unorthodox Reflections », p. 293-327 (et, du même auteur, « Writing to a Ruler, Speaking to a Ruler, Negotiating the Figure of the Ruler. Thoughts on 'Monocratological' Texts and their Contexts in Greco-Roman Antiquity », in *Global Medieval: Mirrors for Princes Reconsidered*, R. Forster et N. Yavari éd., Boston, 2015, p. 58-82) ; voir en outre *Le Prince au miroir de la littérature politique de l'Antiquité aux Lumières*, F. Lachaud et L. Scordia éd., Mont-Saint-Aignan, 2007 ; E. M. Jónsson, *Le miroir. Naissance d'un genre littéraire*, Paris, 1995 et, du même, « Les 'miroirs aux princes' sont-ils un genre littéraire ? », *Médiévales. Langues, Textes, Histoire* 151, 2006, p. 153-166, ainsi que les titres cités à la note suivante. Pour la fin de l'Antiquité (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s.), voir D. O'Meara et J. Schamp, *Miroirs de prince de l'Empire romain au IV<sup>e</sup> siècle : anthologie*, Fribourg-Paris, 2006 (Vestigia, 33), ainsi que l'ouvrage récent de M. C. Alvino, *Lo specchio del principe: l'ideologia imperiale a Costantinopoli tra IV e VI sec. d.C.*, Naples, 2019, en part. p. 4-26 pour le corpus des textes, et l'article-compte rendu de D. J. O'Meara, « *Speculum principis* in Late Antiquity », *Κοινωνία* 45, 2021, p. 551-554.

34. Pour cette définition, voir l'Introduction du volume de F. Lachaud et L. Scordia (cité n. précédente), p. 13. P. Hadot, « Fürstenspiegel », *RAC* 8, 1972, col. 559-615, fournit la liste des textes rangés sous l'appellation de « miroir du prince » dans le monde gréco-romain (mais cf. les critiques de Haake, cité n. 33, p. 304-311) ; voir aussi, plus récemment, J.-M. Schulte, *Speculum Regis. Studien zur Fürstenspiegel-Literatur in der griechisch-römischen Antike*, Münster, 2001. Même si les traités Περὶ βασιλείας peuvent mêler parénèse et éloge, ils se distinguent des *enkômia* : L. Pernot, *La rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*. I, *Histoire et technique*, Paris, 1993 (Collection des Études Augustiniennes. Série Antiquité, 138), p. 44 sq. et 77 sq.

composites, la pensée et les images homériques sont abondamment exploitées, tandis qu'on tient compte des innovations apportées par Hésiode, en particulier l'attribution, au roi, de l'exercice de la justice.

C'est à cette littérature qu'appartient probablement le P.Fouad inv. 238. La présence de la 2<sup>e</sup> pers. du sg., à la l. 7, suggère en outre que le texte se présentait sous la forme d'un discours, peut-être de nature épideictique<sup>35</sup>. On ne peut exclure toutefois qu'il s'agisse d'un exercice rhétorique. Quoi qu'il en soit, l'écriture informelle permet de conclure qu'on a affaire à une copie personnelle et privée, plutôt qu'à un produit de librairie, mais le caractère fragmentaire de la pièce empêche d'être plus précis sur son contexte d'utilisation. Dans l'état actuel, il ne paraît pas possible, non plus, d'identifier l'auteur du texte. Néanmoins, si modeste soit-il, le P.Fouad inv. 238 vient enrichir le petit dossier de papyrus littéraires transmettant des fragments d'écrits sur la royauté<sup>36</sup>. À partir de la thèse inédite d'O. Murray (1968), qui passe en revue les fragments papyrologiques d'écrits relatifs

---

35. Les deux premiers chapitres du second des deux traités *Sur les discours épideictiques*, à savoir les éloges oratoires, transmis sous le nom de Ménandre le Rhéteur (fin du III<sup>e</sup> s. de notre ère), traitent de l'éloge du roi : D. A. Russell et N. G. Wilson, *Menander Rhetor*, Oxford, 1981, p. 76-95. Le chapitre I s'intéresse au corps du discours, qui énumère des lieux (τόποι) sur le roi (patrie, famille, naissance, nature, petite enfance, éducation, manière d'être, actions et chance). D'après Ménandre, les discours incluent aussi des exordes (προοίμια), qui se composent de l'annonce du sujet, de références à Homère, à Orphée fils de Calliope et aux Muses elles-mêmes, et de l'introduction du sujet. L'invocation à Calliope en fait précisément partie. Sur cette structure, voir L. Pernot, « Les *topoi* de l'éloge chez Ménandros le Rhéteur », *REG* 99, 1986, p. 33-53 ; M.-H. Quet, « Conseils de Ménandre le Rhéteur pour l'élaboration d'un "discours du Prince", à la fin du III<sup>e</sup> siècle », in *L'Éloge du prince, de l'Antiquité au temps des Lumières*, I. Cogitore et F. Goyet éd., Grenoble, 2003, p. 81-89. Remontant au v<sup>e</sup> siècle de notre ère et rédigé en vers, le *PFlor.* II 114 (MP<sup>3</sup> 1849.2) est un exemple d'éloge mentionnant Calliope dans l'exorde. Provenant de l'Hermopolite ou du sud de l'Arsinoïte, il contient les restes, très endommagés, de quatre pages d'un codex de papyrus conservant 95 hexamètres d'un poème panégyrique. Le texte fait l'éloge d'un personnage vivant, loué pour ses prouesses guerrières, et peut-être aussi administratives, en Égypte : après avoir aidé la province de Thèbes, il revient porter secours à sa propre patrie, l'Arcadie (à moins que ce ne soit l'inverse). Ce poème se rattache au genre des *enkômia* historiques thébains. T. Viljamaa, qui en a étudié la structure (*Studies in Greek Encomiastic Poetry of the Early Byzantine Period*, Helsinki, 1968 [Comm. Hum. Litt. Soc. Sc. Fenn., 42/4], p. 106), a montré que les vers conservés constituent le préambule, qui commence précisément par la mention des Muses et en particulier de Calliope (p. 1, v. 1-4). Une nouvelle édition de ce papyrus est actuellement en préparation par J.-L. Fournet et G. Agosti. Ce texte devrait aussi être inclus dans le t. II des *Adespota Papyracea Hexametra Graeca* (= *APHex*), en préparation sous la direction de M. Perale. Contemporain du papyrus florentin, une lettre privée avec demande de restitution de livres (P.Berol. inv. 21849 = *SB* XII 11084 et MP<sup>3</sup> 2093.1 ; Hermopolis, 2<sup>e</sup> moitié du v<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), atteste la circulation de l'œuvre de Ménandre le Rhéteur en Égypte à l'époque byzantine : sur ce document, voir les commentaires de H. Maehler, « Menander Rhetor and Alexander Claudius in a Papyrus Letter », *GRBS* 15, 1974, p. 305-311 ; D. A. Russell et N. G. Wilson, *op. cit. supra*, p. XII et XXV ; R. Otranto, *Antiche liste di libri su papiro*, Rome, 2000 (Sussidi Eruditi, 49), p. 115-119.

36. O. Murray écrivait naguère que « [t]he surviving papyri offer very little evidence for reconstructing the literature *peri basileias* » (« Philosophy and Monarchy in the Hellenistic World », in *Jewish Perspectives on Hellenistic Rulers*, T. Rajak et al. éd., Berkeley-Los Angeles-Londres, 2007, p. 21).

à la royauté<sup>37</sup>, ainsi que du *Catalogue des papyrus littéraires grecs et latins* ou base de données Mertens-Pack<sup>3</sup> (= MP<sup>3</sup>) du CEDOPAL de l'Université de Liège<sup>38</sup>, il est désormais possible d'établir la liste suivante<sup>39</sup> :

- (1\*) *P.Schub.* 35 (MP<sup>3</sup> 2594, nome héracléopolite, début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.), discussion sur la royauté, avec mention d'Alexandre le Grand<sup>40</sup>.
- (2\*) *PRyl.* I 20 (MP<sup>3</sup> 2262, provenance inconnue, fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.), lettre à un roi (exercice rhétorique ?).
- (3) *P.Schub.* 39 (MP<sup>3</sup> 2597, provenance inconnue, fin du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C.), discussion sur les diadoques<sup>41</sup>.
- (4) P.Fouad inv. 238 (MP<sup>3</sup> 2584.02, provenance inconnue, première moitié du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), discours sur la royauté, avec référence à Calliope.
- (5) *POxy.* IV 684 (MP<sup>3</sup> 2591, Oxyrhynque, III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), conseils pour les relations avec les souverains (πῶς χρηστέων τοῖς βασιλεῦσιν)<sup>42</sup>.

37. O. Murray, *Peri basileias. Studies in the Justification of Monarchic Power in the Hellenistic World*, diss. Oxford, 1968, p. 285-292. Dans la mesure où ce travail est resté inédit, il est difficilement consultable. Je remercie vivement D. Amendola (Scuola Superiore Meridionale, Naples) de m'avoir permis de prendre connaissance des pages relatives aux papyrus.

38. La base de données Mertens-Pack<sup>3</sup> est accessible en ligne à l'adresse <<http://www.cedopalmp3.uliege.be>>.

39. Les papyrus sont classés par ordre chronologique. Les numéros suivis d'un \* désignent les papyrus qui figuraient déjà dans la thèse de Murray. Signalons aussi le *POxy.* XIII 1611 (MP<sup>3</sup> 2290, Oxyrhynque, III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), extraits d'un *hypomnèma* (?) avec citation de Théophraste, *Sur la royauté*, II, et, en dehors des papyrus gréco-égyptiens, le *P.Herc.* 1507 (rouleau daté du milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.), conservant *Le bon roi selon Homère* (Περὶ τοῦ καθ' Ὁμηρον ἀγαθοῦ βασιλέως) de Philodème de Gadara (c. 110-c. 25 av. J.-C.). La dernière édition intégrale de ce traité est celle de T. Dorandi, *Filodemo. Il buon re secondo Omero*, Naples, 1982 (La scuola di Epicuro, 3), mais J. Fish a fait paraître des éditions partielles dans *CErc* 32, 2002, p. 187-232, et 46, 2016, p. 55-81 = col. 21-31 et 40-43. Dans cette œuvre originale, Philodème trace le portrait de l'*optimus princeps*, à partir de modèles représentés par les héros homériques. Le traité est dédié à Lucius Calpurnius Piso Caesoninus, beau-père de Jules César, consul en 58 avant notre ère et propriétaire probable de la Villa des Papyrus d'Herculanum. Si la tendance actuelle est à une lecture littéraire de ce traité, celui-ci peut toutefois être abordé aussi sous un angle politique : M. Gigante, *La bibliothèque de Philodème et l'épicurisme romain*, Paris, 1987, p. 89-107, qui parle de « *Protreptique* politique » ; T. Dorandi, « Filodemo: gli orientamenti della ricerca attuale », *ANRW* II, 36, 4, 1990, p. 2335 ; Gangloff, art. cité (n. 22), p. 110 sq. Comme l'a suggéré M. Gigante, dans l'article cité *supra*, il est vraisemblable que, même s'il ne mentionne pas Hésiode dans ce traité, le philosophe de Gadara connaissait les innovations du poète d'Ascre sur l'idéal du bon souverain. Sur ce traité, voir aussi A. Angeli, « Filodemo: le altre opere », dans ΣΥΖΗΤΗΣΙΣ. *Studi sull'epicureismo greco e romano offerti a Marcello Gigante*, II. *Rassegne bibliografiche*, Naples, 1983, p. 631 sq. ; O. Murray, « Philodemus *On the Good King According to Homer* », *JRS* 55, 1965, p. 161-182 ; Id., « Rileggendo *Il buon re secondo Omero* », *CErc* 14, 1984, p. 157-160, et la bibliographie répertoriée dans *Chartes*, <<https://www.chartes.it/index.php?r=document/view&id=1532>>.

40. Réédition par J. Frösén et R. Westman, « Quattro papiri Schubart. P.Schubart 35, 37, 38, 39: sul regno; sugli agoni sportivi; sulla vecchiaia; sui diadochi », in *Papiri filosofici. Miscellanea di Studi*, I, Florence, 1997 (STCPF, 8), p. 8-15 et fig. 1.

41. Réédition par J. Frösén et R. Westman, art. cité (n. 40), p. 42-48 et fig. 2.

42. Réédition par G. Bastianini, « Precetti di comportamento in due testi dall'Egitto greco-romano (MP<sup>3</sup> 2603 e 2591) », in « *L'éducation au gouvernement et à la vie* ». *La tradition des « Règles de vie » de l'Antiquité au Moyen-Âge. Actes du colloque international, Pise, 18 et 19 mars 2005*, P. Odorico éd., Paris,

- (6\*) *P.Oxy.* II 217 (MP<sup>3</sup> 2204, Oxyrhynque, 2<sup>e</sup> moitié du III<sup>e</sup> /début du IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), lettre à un roi de Macédoine sur les principes de gouvernement<sup>43</sup>.  
 (7\*) PUG inv. 2873<sup>v</sup> (MP<sup>3</sup> 2571.1, provenance inconnue, III<sup>e</sup>/IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), philosophie stoïcienne<sup>44</sup> ?  
 (8) *P.Laur.* IV 138 (MP<sup>3</sup> 2201.01, provenance inconnue, IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), discours ou traité sur la royauté, avec référence à Alexandre le Grand<sup>45</sup>.

À ces papyrus on peut joindre les six éloges suivants :

- (9\*) *BKT* VII 13-31 (P.Berol. inv. 13045 = MP<sup>3</sup> 2102 + 2570, Abousir el-Melek, fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.), dialogue rhétorique sur le procès de Démade et éloge de la monarchie lagide<sup>46</sup>.  
 (10) *P.Bingen* 3 (MP<sup>3</sup> 2531.01, provenance inconnue, fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C./début du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C.), éloge d'Auguste (?), avec réécriture de Diotogène, *Sur la royauté*<sup>47</sup>.  
 (11) *PSI* XVI 1610 (MP<sup>3</sup> 2531.2, provenance inconnue, IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), fragment oratoire (*logos basilikos* en prose).  
 (12\*) *P.Lit.Lond.* 163 + *MPER* I 14 (MP<sup>3</sup> 2531, provenance inconnue, IV<sup>e</sup>/V<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), panégyrique d'un empereur (Julien ou Constantin ?)<sup>48</sup>.  
 (13) P.Vindob. inv. G 29788 fr. C (MP<sup>3</sup> 1334 *partim*, provenance inconnue, VI<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.), *enkômion* d'un empereur (Zénon ?).  
 (14) *P.Aphrod.Lit.* IV 17 (MP<sup>3</sup> 348.13, rédigé à Antinoopolis, fin 565/début 566), *enkômion* d'*adventus* de Justin II ; cf. aussi *P.Aphrod.Lit.* IV 40.

Chacune à sa façon, ces pièces confirment l'intérêt des lecteurs du Pays du Nil, comme ceux du reste du monde antique, pour cette littérature sur la royauté et ces « miroirs des princes », dont la fortune, au moins jusqu'au siècle des Lumières, demeurera considérable.

---

2009 (Autour de Byzance, 1), p. 18-21 : « Il nostro sconosciuto autore, per meglio attirare l'attenzione del lettore alle istruzioni che intende fornire in merito al comportamento da tenere nel rapporto con un βασιλεύς, dipinge a tinte piuttosto forti l'immagine dell'*animus* di un sovrano » (p. 20).

43. Réédition par C. Biagetti, *Corpus dei papiri storici greci e latini*. Parte A. *Storici greci*. 2. *Testi storici anepigrafi*. Vol. 9.1. *Frammenti storici attribuiti a Teopompo*, Pise, 2019, p. 91-97 (n° 7 F).

44. Édition par C. Pasqual, « Papiri inediti genovesi », in *Lanx Satura Nicolao Terzaghi oblata*, Gênes, 1963, p. 283-284 et fig. 1, p. 286.

45. Réédition par D. Foraboschi, « PLaur. IV 138: frammento su Alessandro Magno », in *Studium atque urbanitas. Miscellanea in onore di Sergio Daris*, M. Capasso et S. Pernigotti éd., Galatina, 2001 (Pap. Lup., 9), p. 171-178.

46. Réédition par D. Amendola, *The Demades Papyrus (P.Berol. inv. 13045): A New Text with Commentary*, Berlin-New York, 2022 (Sozomena, 17).

47. Réédition par I. Andorlini et R. Luiselli, « Una ripresa di Diotogene Pitagorico, *Sulla regalità*, in PBingen 3 (Encomio per Augusto?) », *ZPE* 136, 2001, p. 155-166.

48. Réédition par A. Guida, *Un anonimo panegirico per l'imperatore Giuliano. Introduzione, testo critico, commento*, Florence, 1990 (STCPF, 4).